

Aux conseillères nationales et aux
conseillers nationaux du canton de
Berne

1650

Berne, le 6 septembre 2006 49 C

Loi sur le fonds d'infrastructure (LFIInfr) et arrêté fédéral concernant le crédit global

Mesdames les Conseillères nationales, Messieurs les Conseillers nationaux,

Le canton de Berne est très avancé dans la mise au point de sa politique des transports dans les agglomérations. Dans les six agglomérations du canton, des projets ont été élaborés et remis à la Confédération avec le rapport de synthèse du Conseil-exécutif. Cette démarche a permis au canton de désigner les projets d'infrastructures de transports importants et urgents qui ne peuvent être réalisés que si la Confédération participe au financement.

Nous avons appris avec satisfaction que le Conseil des Etats, lors de ses délibérations sur la loi sur le fonds d'infrastructure au printemps passé, s'est prononcé en faveur d'une solution de compromis. Le fossé entre la route et le rail a pu être comblé et un financement commun incluant les projets ferroviaires s'est enfin profilé.

Or, la commission des transports du Conseil national a décidé, à une courte majorité, d'apporter deux modifications qui compromettent sérieusement le projet et remettent en question l'équilibre entre la route et le rail :

- Le crédit pour l'élimination des goulets d'étranglement dans le réseau des routes nationales figurant dans l'arrêté a été porté de 5,5 milliards à 8,5 milliards de francs.
- La durée du fonds fixée dans la loi fédérale sur le fonds d'infrastructure a été augmentée de 20 à 25 ans ; aucune condition n'a été posée.

Ces différences par rapport à la solution du Conseil des Etats retarderont le projet et peut-être même le remettront-elles en question. L'échec du projet serait fatal aux cantons et particulièrement aux agglomérations. Le canton de Berne ne pourrait pas réaliser seul les projets importants tels que le Tram Berne Ouest et la transformation de la place du Wankdorf, ou alors au prix de grands retards. Les mesures prévues pour les petites ou moyennes agglomérations du canton de Berne et particulièrement pour les régions rurales verraient leurs perspectives de réalisation fortement compromises.

Une augmentation des moyens financiers et une fixation des affectations (pour la route uniquement) pourraient plus tard rendre difficile une répartition appropriée de ces moyens. Cette augmentation entraînerait un plus grand endettement pour la Confédération. De plus, il n'est guère possible de fixer à l'avance le besoin financier réel des 25 prochaines années. C'est pourquoi il faut adopter le projet du Conseil des Etats, qui est réaliste et qui a été salué par tous les milieux.

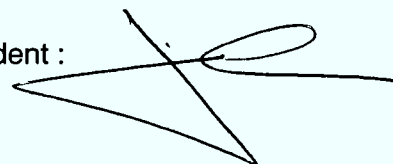
Après quelques années, on pourrait toujours examiner si l'arrêté fédéral (crédit) devrait être modifié. Il n'est donc pas judicieux d'augmenter le crédit aujourd'hui déjà.

Nous vous prions donc de vous engager pour que l'augmentation du crédit et l'extension de la durée du fonds soient rejetées.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères nationales, Messieurs les Conseillers nationaux, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil-exécutif

Le président :

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'H. Reig', written over a horizontal line.

Le chancelier :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Reig', written in a cursive style.